

MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française
Département de la Moselle



ARRETE MUNICIPAL
N°2024/075/A du 26/08/2024
Réglementation temporaire de
circulation et de stationnement
– Rue de la Loire – Période du
09/09/2024 au 20/12/2024

Le Maire de BASSE-HAM,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
- VU le Code de la route,
- VU le Code de la voirie routière,
- VU la demande d'arrêté de circulation en date du 26 août 2024 présentée par la société EUROVIA – 2 Route de Metz 57190 FLORANGE pour la réalisation de travaux de voirie, rue de la Loire, entre le centre aquatique HAMELYS et le camping du Port, durant la période du 09/09/2024 au 20/12/2024 inclus,
- CONSIDERANT qu'il convient de prendre les mesures nécessaires pour permettre à l'entreprise de travailler dans de bonnes conditions et préserver la sécurité des personnes,

ARRETE :

Article 1 : Durant la période du 09/09/2024 au 20/12/2024 inclus, la circulation sera réglementée dans la rue de la Loire, entre le centre aquatique HAMELYS et le camping du Port, comme suit :


- circulation alternée de 7 heures à 17 heures en semaine uniquement
- interdiction de stationnement à tous les véhicules

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société EUROVIA.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange
- Monsieur le Chef de Service de Police Municipale
- Monsieur le Responsable des services techniques municipaux
- La société EUROVIA

Date de mise en ligne : 29/08/2024


Le Maire,
Bernard VEINNANT

